

16711/12

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 novembre 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 novembre 2012

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Capitale européenne de la culture. Désignation par le Conseil de deux membres du jury de sélection et du jury de suivi et de conseil pour la période 2013-2015



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23 novembre 2012 (27.11)
(OR. en)

16711/12

CULT 153

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)/Conseil

Objet: *Capitale européenne de la culture*

Désignation par le Conseil de deux membres du jury de sélection et du jury de suivi et de conseil pour la période 2013-2015

1. La décision 2007/324/CE du Conseil du 7 mai 2007¹ énonce les modalités pratiques et de procédure en vue de la désignation, par le Conseil, de deux membres du jury de sélection et du jury de suivi et de conseil pour la manifestation "Capitale européenne de la culture". Ces deux jurys sont mis en place en vertu des articles 6 et 10 de la décision n° 1622/2006/CE instituant une action communautaire en faveur de la manifestation "Capitale européenne de la culture" pour les années 2007 à 2019².
2. Lors de sa session des 10 et 11 mai 2012, le Conseil a confirmé la sélection de l'Autriche et de l'Estonie³ en tant qu'États membres appelés à recommander chacun un expert devant être désigné par le Conseil conformément à la décision 2007/324/CE.

¹ JO L 122 du 11.5.2007, p. 39.

² JO L 304 du 3.11.2006, p. 1.

³ Doc. 9054/12.

3. Lors de sa réunion du 2 octobre 2012, le Comité des affaires culturelles a examiné les CV des experts proposés par l'Autriche et l'Estonie, à savoir M. Norbert Riedl et Mme Anu Kivilo respectivement, et a recommandé que ces experts soient désignés par le Conseil.

 4. Il est dès lors suggéré au Comité des représentants permanents d'inviter le Conseil à désigner, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, les deux personnes citées ci-après en tant que membres du jury de sélection et du jury de suivi et de conseil pour l'action en faveur de la manifestation "Capitale européenne de la culture" pour la période 2013-2015:
 - M. Norbert Riedl;
 - Mme Anu Kivilo.
-